



« Nous n'avons pas Vocation à faire des Economies » volet 2

Voilà ce qu'a affirmé la Direction tout au long de l'année.
Et pourtant !

En effet sur le premier semestre 2024, la CEPAC a collecté 200 Millions d'euros d'excédents sur l'épargne de bilan ! Nous avons déjà un résultat Net à 90 millions d'euros ! Nous dégageons un PNB à 353 Millions d'euros ! Et un atterrissage final prévu d'environ 700 Millions d'euros ! Et on ne s'attarde pas sur la maîtrise des frais de gestion et du coût du risque. Et tout cela grâce à l'ensemble des Collaborateurs Alors nous sommes d'accord (pour une fois) nous n'avons pas vocation à faire des économies ; et encore moins sur la part variable de nos rémunérations.

Et pourtant ... cette partie importante de la rémunération des conseillers est en berne cette année. Elle suit une évolution défavorable depuis 2022 mais cette année nous atteignons un niveau au plus bas avec de nouveaux critères et cela en grande partie à cause du crédit immobilier en forte baisse les 6 premiers mois de l'année.

➤ **37 Agences aujourd'hui soit plus de 15% du réseau n'atteignent pas encore le critère cœur de métier** avec le mensuel d'octobre et voient tous les efforts de l'année non récompensés. Par conséquent, la part variable moyenne des agences ne dépasse pas les 6 points (moyenne de 5,73) soit à peine la moitié du maximum possible.

Et pourtant ... nous avons soulevé ce point chaque mois en CSE depuis juin ; la réponse a été toujours la même : « nous procéderons à des ajustements à la fin de l'année », la Direction a considéré qu'il n'y avait aucun sens à modifier des critères définis fin d'année dernière.

➤ **Aujourd'hui nous y sommes à cette fin d'année mais toujours pas d'ajustements en vue ?!**

Et pourtant ... cela permettrait de rassurer et de redynamiser le réseau mais surtout de donner une perspective aux collaborateurs démotivés pour une année 2025 qui promet d'être au moins aussi exigeante au plan commercial.

C'est pour cela que nous maintenons nos revendications :

- **Annulation du critère cœur de métier qui permettra au moins à tous les commerciaux d'avoir un minimum de PV.**
- **Suppression des critères de malus qui peuvent enlever jusqu'à 2 points de PV.**
- **Baisse de 30% de l'objectif de crédit immobilier et de tous les items qui en découlent.**

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

